

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2023**

**N° 2023/02.01**

L'an deux mil vingt-trois et le seize février, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 10 février 2023

**PRÉSENTS:** M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène.

**EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :** M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain), Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

**EXCUSÉ :** M. CŒUR Sébastien.

**Secrétaire élu :** M. TOINON Alain.

**Objet de la délibération :** LOCAL DU COQUETIER – FIXATION DU MONTANT DES LOYERS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de transformation et d'aménagement d'une maison d'habitation en un local commercial (point de vente pour dépôt de pain et multi-service) au RDC et d'un appartement à l'étage pour proposer un logement de fonction aux personnes pouvant tenir ce commerce.

Il invite le conseil municipal à fixer le montant des loyers à percevoir lorsque ces locaux seront rénovés et disponibles à la location.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

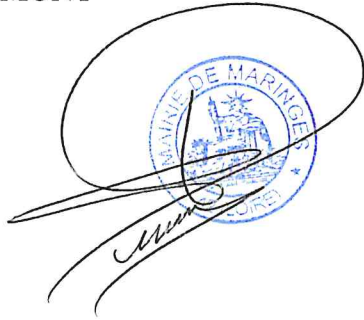
**DONNE SON ACCORD** pour louer lesdits locaux par bail commercial lorsque ceux-ci seront rénovés et opérationnels,

**FIXE LES LOYERS** de base sous réserve des évolutions des indices dus à l'inflation comme suit :

- Appartement à l'étage : trois-cent-quarante-quatre euros (344 €)
- Local commercial : trois-cent-quatre-vingt-quinze euros (435 €)

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Pour copie conforme,  
Le maire,  
François DUMONT



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DUMONT", written over a large, loopy scribble.